

Créneau choisi : le..... de ..... à .....



## FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2020 / 2021

Prénom : .....

Nom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone portable : .....

E-mail : .....

### PASS SANITAIRE

POUR LES PLUS DE 12 ANS :

Je certifie avoir un certificat vaccinal complet ou en cours de validation (auquel cas je présenterai le QR-code final)

ou

Je suis en cours de rétablissement (ayant eu la covid il y a moins de 6 mois)

ou

Je m'engage à présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h à chaque atelier

### Autorisations :

J'autorise les personnes encadrant mon atelier au sein de l'association à contacter le SAMU ou à effectuer toute démarche d'urgence médicale afin de garantir ma santé.

Je permets que des photographies soient réalisées durant les ateliers théâtre afin de permettre l'élaboration d'actions de promotion de l'association : affiches du spectacle, tracts, documents d'information. Toute autre utilisation de ces clichés sera soumise à mon accord préalable.

### Responsabilité civile :

La responsabilité de l'association vis à vis de l'adhérent.e n'est engagée que durant les heures d'ateliers ou de spectacles.

## Santé :

Problèmes éventuels à signaler (asthme, allergie, diabète) : .....

## Horaires / lieu :

*L'école de théâtre des Trois Coups* bénéficie de 4 lieux de répétition sur Pessac : le « chalet », au 30 rue Blaise Pascal / la salle de quartier de Sardine / la salle de quartier du Monteil / la salle de quartier de Noès.

Selon l'atelier et le type de répétition, l'adhérent(e) pourra être amené(e) – sur information - à changer exceptionnellement de lieu dans le courant de l'année.

## Assiduité, comportement, possibilité d'exclusion :

L'adhérent(e) inscrit(e) s'engage à assister aux répétitions avec **assiduité**, à participer avec motivation aux ateliers, à apprendre son texte dans les temps, à **respecter** les autres et le matériel qui lui est confié. Dans le cas d'une absence prolongée et injustifiée, ou d'un comportement nuisant à l'ensemble du groupe, le metteur en scène se réserve le droit de mettre un terme à la participation de l'adhérent(e) au spectacle.

## Cotisations :

Le paiement de l'adhésion à l'association et des cotisations doit être effectué avant la reprise des ateliers.

**La somme totale de 324 euros** (comprenant déjà l'adhésion annuelle de 20 euros) sera partagée en trois chèques (108 / 108 / 108 euros) remis lors de l'inscription et encaissés au début de chaque trimestre (octobre / janvier / avril).

L'adhésion annuelle est réduite à 15 euros pour un deuxième membre d'une même famille, 10 euros pour un troisième membre.

Aucun arrêt en cours d'année ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Si la situation sanitaire amenait l'association à ne pas pouvoir proposer d'alternative à la pratique de son activité, un remboursement pourrait alors être mise en place. Mais nous partons du principe que tout trimestre entamé serait dû. Nous espérons surtout ne pas en arriver là !

Je règle par chèques

Je règle via Helloasso

## Séances d'essai :

L'association offre à chaque adhérent.e la possibilité de se rétracter au bout des **2 premières séances de l'année, à valeur d'essai**, quel qu'en soit le motif.

L'adhésion et les cotisations lui sont alors retournées sur simple demande de sa part.

Au-delà de cette période d'essai, l'adhérent.e s'engage pour l'année auprès de son groupe et de l'école.

## Absence :

S'il y a lieu, **merci de bien vouloir signaler votre absence** auprès de votre intervenante, notre responsabilité étant engagée.

La préparation d'un spectacle nécessitant la présence de chacun, il convient d'avoir une attitude assidue.

## Costume :

Ce chapitre n'a de valeur que si la situation permet, évidemment, une utilisation de costumes et accessoires.

L'adhérent.e s'engage à prendre soin du costume qui lui est prêté. Par ailleurs, les costumes servant à l'ensemble des spectacles préparés par l'école, **le retour doit s'effectuer dès le soir du spectacle** (remis à la metteuse en scène). Toute dégradation de costume sera aux frais de l'emprunteur.se.

### Mesures sanitaires exceptionnelles :

L'adhérent.e s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place par l'association : port du masque tant qu'il est obligatoire, désinfection avec du gel hydroalcoolique à l'arrivée dans la salle.

Comme l'enchaînement de nos nombreux ateliers ne permettent pas un décalage de 15 mn des horaires, les 7 premières ou dernières minutes de l'atelier donneront lieu à une aération du local avant l'arrivée ou après le départ d'un autre groupe. Une légère modification des horaires vous sera communiquée.

Si température et/ou symptômes il y avait, nous recommandons bien sûr à chaque adhérent.e responsable de ne pas venir participer à l'atelier ce jour-là.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous souhaitons une excellente année théâtrale !

Fait à Pessac, le ..... 2021

Signature de la Directrice



Signature de l'adhérent(e)

Signature des parents